

RAPPORT ANNUEL 2016

Faits & Chiffres Clés



1966-2016, 50 années d'accès au crédit facilité grâce à la SIAGI toujours plus créative, agile, attentive aux besoins de financement des artisans et entrepreneurs de proximité.

Cette année 2016 a donc été une année clé à plusieurs titres. Outre son cinquantenaire fêté avec ses actionnaires, ses partenaires, son Personnel, elle a aussi conforté la reprise de son activité, intégré les data dans son modèle de décision de garantie afin de combiner une approche individuelle et une approche plus industrielle ; elle a renouvelé nombre de partenariats et en a initié de nouveaux, notamment avec la Banque de France dans le cadre de la mise en place de correspondants Banque de France dans les départements, ainsi qu'avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

50 ans, expérience oblige, c'est aussi l'âge où l'on repère aisément certains écarts qu'il convient de maîtriser : l'autocensure des chefs d'entreprise en est un, comme l'a souligné le sondage Opinionway réalisé à l'occasion de son colloque au ministère de l'économie et des finances en octobre 2016; la SIAGI est bien décidée à agir pour la limiter, en adaptant son offre de garantie mais également en faisant preuve de pédagogie à l'égard des chefs d'entreprise, avec l'appui des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Avec une activité de garantie en hausse pour la troisième année consécutive, des partenaires bancaires qui manifestent leur fort soutien sur ses marchés aussi bien traditionnels que plus récents tels l'agriculture, des relations solides avec ses co-preneurs de risques que sont Bpifrance et le Fonds Européen d'Investissement, la SIAGI aborde 2017 en confiance.

Cette confiance, l'Etat l'a manifesté en souhaitant s'impliquer dans sa gouvernance par la désignation d'un administrateur le représentant. Ceci est effectif depuis l'installation, le 15 mars 2017, de la nouvelle mandature quinquennale. La SIAGI y voit un soutien clairement affiché à son statut de société de financement à gouvernance originale puisqu'elle associe les éco-systèmes socio-professionnels et financiers.

Avec un Conseil d'administration renouvelé et adapté aux impératifs réglementaires, en termes de taille, de représentation des intérêts et de direction effective, 2017 sera l'année de préparation du nouveau plan stratégique pour les cinq années à venir, avec l'ensemble de ses actionnaires représentant l'artisanat, le monde bancaire et son métier de la garantie.

Je souhaite que les problématiques de financement de l'artisanat y aient bonne place, et que les outils et solutions promus pour ce secteur puissent être ensuite élargis à l'ensemble des bénéficiaires de la garantie de la SIAGI.

Karine DESROSES
Présidente



FAITS MARQUANTS 2016

50 ans SIAGI :

Le 4 Octobre, colloque au Ministère de l'économie, en présence de Martine PINVILLE, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, et de Philippe RICHERT, Président de l'Association des Régions de France, sur la thématique : **Le financement des TPE/PME, vers un nouveau modèle ?**



Pour faire réagir et lancer la réflexion, les résultats d'un sondage Opinion Way sur l'autocensure des artisans en matière de financement ont été communiqués en ouverture du colloque. Ce sondage a notamment montré qu'un artisan sur quatre se détournait du crédit bancaire jugé trop complexe à obtenir.



Election de Bernard STALTER à la présidence de l'APCMA



Accord FEI / SIAGI, signé à la BEI, en présence de Manuel Valls dans le cadre du Programme COSME de soutien à la compétitivité des entreprises.

Deux points forts de cet accord de garantie qui concerne des projets jusqu'à 150k€ : Conforter la trésorerie des Petites Entreprises et soutenir l'Agriculture française. Au travers de ce programme, la SIAGI va permettre la distribution par les Banques de 300 M€ de crédits en trois ans, le Besoin en Fonds de Roulement étant désormais inclus dans les types de crédit susceptibles d'être garantis.

Nouveaux partenariats :

Avec la Région Bourgogne – Franche-Comté : initialement destiné aux commerçants, artisans et petites entreprises, le dispositif mis en place avec la région Bourgogne en 1999 a été élargi aux Professions Libérales et aux Agriculteurs ; Il permet de garantir les prêts consentis aux entreprises pour leurs différents besoins (trésorerie, développement, transmission...) auprès des organismes bancaires.

Pré-garantie avec la Fédération du BTP dans le Haut Rhin et les Boulangers du Grand Paris pour une validation des demandes de financement en amont des rendez-vous en banques.



Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables : pré-garantie via la plateforme de l'Ordre, Conseil Sup' NETWORK.



FAITS MARQUANTS 2016

Adoption de BIPE Rating, outil d'évaluation et d'analyse de la solidité financière des entreprises, pour répondre plus finement encore aux spécificités du financement des TPE, en combinant solution digitale et expertise SIAGI, et donner confiance aux entrepreneurs dans leur capacité d'investir.

Lancement d'un site Internet dédié à la garantie du financement du cycle d'exploitation des petites entreprises : le site GLOBALEX : <http://www.financement-bfr.com/>. L'outil en ligne permet une première approche d'éligibilité ainsi que le calcul de la capacité d'autofinancement et du besoin en fonds de roulement du porteur de projet.

Auditions de Michel COTTET par le CESE et le Sénat :

Le CESE, Section de l'économie et des finances dans le cadre de la saisine : "Les TPE-PME et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité".

Le Sénat sur la transmission d'entreprise.

Signature d'un partenariat avec la Banque de France dans le cadre de l'installation de ses correspondants TPE en régions.

Interventions de la SIAGI à l'**Observatoire du financement des entreprises** dans le cadre du rapport sur le financement de la transmission des TPE et PME.



La SIAGI à Paris et en Régions : Salon des Entrepreneurs, Salon de la Micro Entreprise, Salon Industrie & Sous-Traitance du Grand Ouest, et autres salons, notamment dans le cadre de la Semaine nationale de la création transmission d'entreprise artisanale ;



Salon des Entrepreneurs



Et depuis le 1^{er} janvier 2017 :

Révision des statuts de la SIAGI

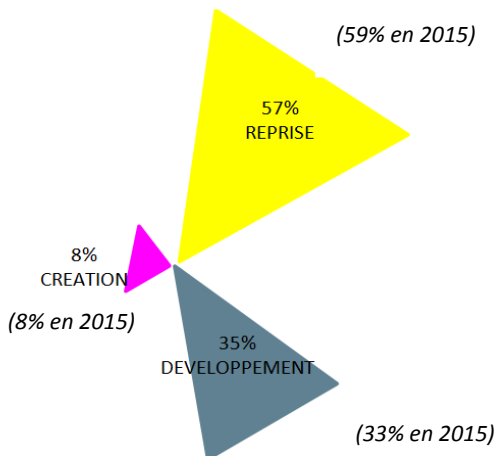
L'évolution du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat suite à la réforme territoriale, la représentation de l'Etat dans les sociétés à participation publique, l'obligation de nomination de deux dirigeants effectifs (code monétaire et financier) et la réduction du nombre d'administrateurs de 24 à 18 sur le modèle des sociétés anonymes ont amené la SIAGI à réviser ses statuts en AGE le 14 février 2017.

Installation de la nouvelle mandature 2017/2021

Le 15 mars 2017, le Conseil d'administration a procédé à l'installation de la nouvelle mandature : élection de Karine DESROSES, Présidente de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Vienne à la présidence de la SIAGI et nomination des dirigeants effectifs, Michel COTTET, Directeur Général et Sylvie BOUDET, Directrice Générale Adjointe.

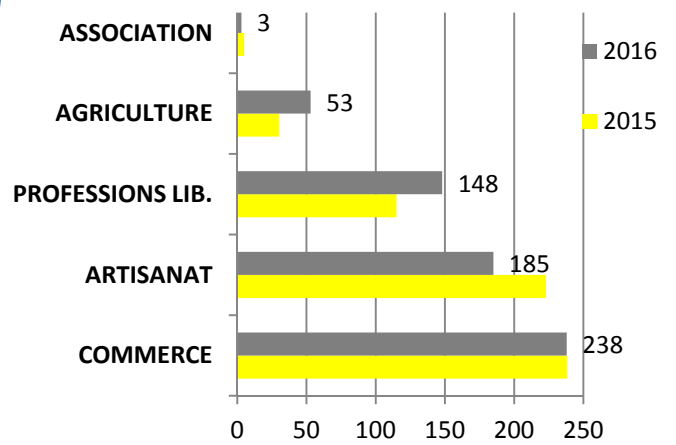
LES CHIFFRES CLES

ACTIVITE PAR OBJET DES CREDITS (% volumes)



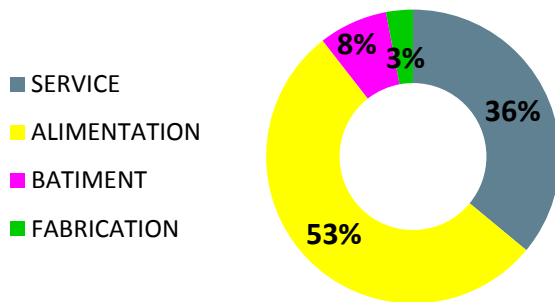
→ En 2016, les opérations de développement continuent leur progression.

ACTIVITE PAR MARCHÉ (volumes en M€)



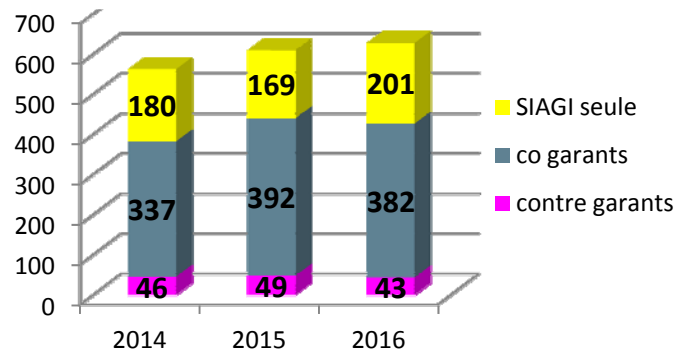
→ Les Professions Libérales et l'Agriculture continuent leur progression, les Professions Libérales représentant désormais 23% de l'activité et l'Agriculture plus de 8% (en volume).

ACTIVITE ARTISANAT PAR FAMILLE (% volumes)



→ Conséquence directe de l'offre de garantie du financement long du cycle d'exploitation, lancée en 2016, le secteur du bâtiment double entre 2015 et 2016 et l'alimentation progresse de 6 points.

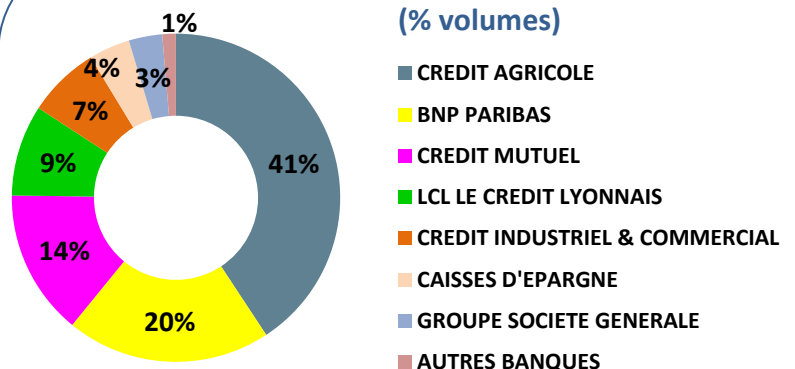
ACTIVITE CO et CONTRE GARANTS (volumes en M€)



→ 1/3 des crédits garantis le sont par la SIAGI seule. En termes de nombre de projet, 7 sur 10 sont partagés en risque avec CAMCA, Bpifrance, le FEI et certains conseils régionaux.

En 2016,
la SIAGI a garanti
3 571 entreprises
pour un montant de
626 millions d'euros.

ACTIVITE PAR BANQUE (% volumes)



→ La part du Crédit Agricole reste très nettement majoritaire. A noter la forte progression de BNP Paribas (+4%) et du Crédit Mutuel (+3%).